

**Motion du Conseil scientifique des Réserves naturelle des Sept-Iles, Iroise,
Glénan, concernant le projet d'extraction de sable coquillier en Baie de Lannion.
Mars 2012**

Avec ses 14 espèces et 25 000 couples d'oiseaux marins, la Réserve naturelle des Sept-Iles est un des tous premiers sites de nidification d'oiseaux marins en France métropolitaine. L'archipel héberge également une des deux principales colonies françaises de phoques gris (40 individus à l'année et 19 naissances en 2010). Sa végétation est typique des milieux insulaires atlantiques. La remarquable biodiversité marine des eaux qui l'entourent est unique en Bretagne tant par la spécificité de ses habitats que par le nombre d'espèces rares ou remarquables (peuplements algaux et faunistiques de l'estran mais aussi sous-marins : plus de 1000 espèces recensées). Cette richesse biologique vaut à l'archipel d'être reconnu comme ZNIEFF (Terre et Mer) et ZICO et d'être intégré dans le réseau Natura 2000 tant à terre qu'en mer.

Une demande de concession minière d'ouverture de travaux, d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale a été déposée par la Compagnie Armoricaine de Navigation (Pontrieux, 22) en vue d'exploiter un gisement de sable coquillier en baie de Lannion, dénommé gisement Pointe d'Armor.

La zone d'extraction se situe entre deux zones Natura 2000 « Baie de Morlaix » et « Côte de Granit Rose – Sept-Iles » et à proximité de la Réserve naturelle des Sept-Iles.

Le Conseil scientifique de la Réserve Naturelle des Sept-Iles s'inquiète des impacts potentiels que l'exploitation aurait sur le fonctionnement des écosystèmes marins et terrestres de l'archipel. Il attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de réaliser une étude préalable pour évaluer précisément les incidences de cette activité sur les habitats et les espèces animales et végétales de l'archipel et de ses alentours avant l'acceptation de la demande d'exploitation. Cette étude préalable établirait de plus un état initial indispensable à l'évaluation des effets négatifs ou non d'une éventuelle exploitation.

Parmi les impacts potentiels et cité à titre d'exemple, le panache de turbidité relatif à l'extraction de sédiments, allié à la force des courants particulièrement marqués dans le secteur, pourrait entraîner une importante turbidité des eaux liée à la quantité de matière en suspension. Une telle turbidité, combinée à la destruction de la dune marine qui est une zone d'intérêt halieutique, aurait un impact négatif sur l'alimentation des oiseaux marins (difficulté dans la recherche de nourriture du fait d'une moindre transparence de l'eau, distribution des proies altérée notamment par la destruction directe de la dune marine du gisement reconnue comme zone à lançon par les pêcheurs, ...) ainsi que, pour les mêmes raisons, sur les mammifères marins (phoque gris et marsouins) et les poissons carnivores. D'autre part, le dépôt excessif et continu de matière en suspension sur les substrats rocheux et sur l'estran pourrait engendrer une modification de la répartition des habitats et espèces.

En rappelant la nécessité d'une telle étude d'impact approfondie préalable à toute autorisation d'exploitation, le Conseil Scientifique invoque donc le principe de précaution sur ce projet.

Pour le Conseil Scientifique, son Président, Christian Hily

